

**VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2021**

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT** (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'autres activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et d'autres activités comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 31 mars 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2019 et 2020 et 31 mars 2020 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

**Observations - Éventualités et événements postérieurs à la date du bilan**

Nous attirons l'attention sur la note 13 des états financiers qui décrit des éventualités et événements postérieurs liés à la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mta CPA inc.* <sup>1</sup>

Brossard  
Le 8 septembre 2021

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A103635

**VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2021**

**SOMMAIRE**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 18

## VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

5

	2021 \$	2020 \$
<b>PRODUITS</b>		
Subvention CISSSMO	184 681	174 481
Dons	100 773	6 534
Apports reçus sous forme de services	57 400	69 867
Subventions à la formation et autres	6 786	9 811
Intérêts	3 152	4 798
Cotisations des membres	1 730	1 725
Revenus d'activités et de levées de fonds	<u>1 588</u>	<u>217 586</u>
	<u>356 110</u>	<u>484 802</u>
<b>CHARGES</b>		
Frais d'activités et de levées de fonds	90 559	84 113
Salaires et charges sociales (nets de subventions de 60 638 \$)	91 192	110 554
Honoraires de gestion et d'administration	57 400	69 867
Loyer (net de subventions de 2 956 \$)	23 521	31 164
Fournitures de bureau et papeterie	4 125	8 993
Publicité et promotion	3 972	10 082
Énergie	3 859	6 973
Honoraires professionnels	3 655	19 592
Télécommunications	3 224	3 642
Entretien et réparations	3 010	2 994
Assurances	2 617	2 438
Taxes et permis	2 157	2 836
Matériel roulant	1 263	1 486
Déplacements et représentation	507	1 107
Formation	-	4 339
Intérêts et frais bancaires	2 342	1 850
Amortissement des immobilisations	<u>30 707</u>	<u>20 897</u>
	<u>324 110</u>	<u>382 927</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<u>32 000</u>	<u>101 875</u>
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Perte sur radiation d'immobilisations liée au sinistre	(14 971)	-
Indemnité d'assurance	<u>60 663</u>	<u>-</u>
	<u>45 692</u>	<u>-</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>77 692</u></u>	<u><u>101 875</u></u>

## VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

6

	Affecté au Projet novateur \$	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	2021 Total \$	2020 Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	322 896	180 527	6 666	510 089	408 214
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(30 707)	108 399	77 692	101 875
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	100 000	-	(100 000)	-	-
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	-	354	(354)	-	-
PERTE SUR RADIATION D'IMMOBILISATIONS LIÉE AU SINISTRE	-	(14 971)	14 971	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>422 896</u>	<u>135 203</u>	<u>29 682</u>	<u>587 781</u>	<u>510 089</u>



VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

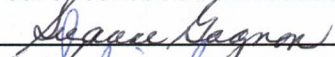
BILAN

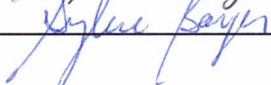
31 MARS 2021

7

	2021 \$	2020 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	253 804	95 963
Débiteurs (note 5)	125 573	11 682
Dépôts	4 580	-
Frais payés d'avance	4 680	3 413
Placements temporaires réalisables au cours du prochain exerci (note 6)	<u>155 066</u>	<u>229 238</u>
	543 703	340 296
IMMOBILISATIONS (note 7)	<u>381 771</u>	<u>180 527</u>
	<u><u>925 474</u></u>	<u><u>520 823</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	92 901	6 294
Apports reportés (note 9)	<u>11 740</u>	<u>4 440</u>
	<u>104 641</u>	<u>10 734</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 10)	173 052	-
DETTE À LONG TERME (note 11)	<u>60 000</u>	-
	<u>233 052</u>	-
	<u>337 693</u>	<u>10 734</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ AU PROJET NOVATEUR (note 4)	422 896	322 896
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	135 203	180 527
NON AFFECTÉ	<u>29 682</u>	<u>6 666</u>
	<u>587 781</u>	<u>510 089</u>
	<u><u>925 474</u></u>	<u><u>520 823</u></u>

Pour le conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

## VENTS D'ESPOIR DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

8

	2021 \$	2020 \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	77 692	101 875
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	30 707	20 897
Perte sur radiation des immobilisations liés au sinistre	<u>14 971</u>	<u>-</u>
	123 370	122 772
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	(113 891)	(1 265)
Dépôts	(4 580)	-
Frais payés d'avance	(1 267)	(2 713)
Créditeurs	86 607	(1 744)
Apports reportés	<u>7 300</u>	<u>(19 290)</u>
	<u>97 539</u>	<u>97 760</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(246 922)</u>	<u>(76 591)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de la dette à long terme	60 000	-
Augmentation des apports reportés afférent aux immobilisations	<u>173 052</u>	<u>-</u>
	<u>233 052</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	83 669	21 169
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>325 201</u>	<u>304 032</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>408 870</u></u>	<u><u>325 201</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

## 1. STATUTS DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué sous l'autorité de la Partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 28 octobre 2014, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

L'organisme a pour but de fournir des logements résidentiels spécialement adaptés, des installations connexes et des activités éducatives et récréatives ainsi qu'un soutien pour les personnes âgées de 18 à 55 ans ayant un traumatisme crânien avec atteintes et/ou déficiences physiques pour la région de la Montérégie.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme comptabilise les subventions lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités en question ont lieu.

Les revenus de levées de fonds et les dons sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****AIDE GOUVERNEMENTALE**

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires et au loyer, est comptabilisée en réduction des charges correspondantes au moment où celles-ci sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

**APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux bénévoles. Ces services sont présentés dans les produits de l'organisme. Les heures consacrées par les bénévoles sont compilées et constatées selon un taux horaire correspondant au taux moyen du marché pour des services similaires.

**APPORT SOUS FORME DE BIENS**

L'organisme reconnaît les biens donnés comme des immobilisations et les évalue à leur juste valeur lorsqu'autrement ces équipements auraient été achetés, que les équipements sont utilisés dans le cours normal des opérations et que la direction estime que la juste valeur peut être raisonnablement déterminée. Les apports sont constatés en produit au même rythme que l'amortissement des immobilisations.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	20 %
Matériel pour événement	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	30 %
Enseigne	30 %
Améliorations locatives	20 %



**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des dons à recevoir et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs à l'exception des charges sociales.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.



**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

*Coûts de transaction*

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a résolu de n'affecter aucun montant supplémentaire (50 000 \$ en 2020) à la construction d'un projet immobilier Maison Martin Matte, le projet Novateur, pour un montant total de 322 896 \$; aucune nouvelle autre affectation n'a été effectuée durant l'exercice. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**4. PROJET NOVATEUR**

Le projet consiste à construire un complexe multifonctionnel de 32 appartements adaptés qui sera destiné aux personnes vivant avec un traumatisme crânien et/ou une déficience motrice grave. Le complexe offrira deux (2) chambres de répit temporaire, un centre d'activité de jour, des ateliers de travail, de cuisine, de menuiserie ainsi qu'une salle d'entraînement adaptée et un bassin thérapeutique.

Depuis avril 2020, l'organisme a reçu l'approbation d'une demande de financement de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) pour un montant total de 80 000 \$, dont 24 000 \$ à titre de subvention et 56 000 \$ en financement. Le financement sera déboursé sur présentation des pièces justificatives. Un montant de 18 339 \$ est utilisé à titre de subvention sur une possibilité de 24 000 \$.

De plus, en juin 2021, l'organisme a reçu par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) la confirmation du soutien pour le projet novateur, pour 16 appartements adaptés. Le MSSS allouera un financement annuel récurrent maximal de 1,5M\$ à l'organisme à partir de l'année financière 2021-2022 pour assurer la réalisation du projet conditionnel à l'approbation des crédits par l'Assemblée nationale.

**4. PROJET NOVATEUR (suite)**

Aussi en juin 2021, l'organisme a signé une entente avec le Fonds de développement des régions et des groupes afin d'obtenir une contribution financière de 500 000 \$. L'organisme s'engage à atteindre les objectifs suivants d'ici le 31 décembre 2023 : Obtenir un taux d'occupation de 50 % après une année d'opération, créer des emplois permanents et spécialisés à temps plein et à temps partiel, comprenant des éducateurs spécialisés, des préposés aux bénéficiaires et du personnel administratif ainsi que le respect du plan de visibilité relié au projet. L'appui financier se fera jusqu'au 30 novembre 2023.

**5. DÉBITEURS**

	2021 \$	2020 \$
Indemnité d'assurance	60 664	-
Subventions	34 370	-
Taxes sur les transactions commerciales	19 539	11 016
Dons	11 000	666
	<u>125 573</u>	<u>11 682</u>

**6. PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	2021 \$	2020 \$
Dépôt à terme, au coût non amorti, portant intérêts au taux de 0,40 %, échéant en février 2022	155 066	152 925
Dépôt à terme, encaissé au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>76 313</u>
	155 066	229 238
Placements temporaires réalisables au cours du prochain exercice	<u>155 066</u>	<u>229 238</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

## 7. IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	11 343	6 299	5 044	6 305
Matériel pour événement	7 009	1 963	5 046	6 308
Matériel informatique	22 490	13 901	8 589	10 430
Matériel roulant	52 592	21 300	31 292	44 703
Équipement	79 007	18 887	60 120	20 022
Enseigne	-	-	-	481
Améliorations locatives	-	-	-	3 633
Immobilisations en cours	<u>271 680</u>	<u>-</u>	<u>271 680</u>	<u>88 645</u>
	<u>444 121</u>	<u>62 350</u>	<u>381 771</u>	<u>180 527</u>

Les immobilisations en cours sont composées des honoraires d'architectes, de construction et de gestion du projet liés à la construction du projet Novateur qui servira à remplir la mission de l'organisme. Elles font l'objet d'aucun amortissement puisque la construction de celui-ci n'est pas complétée.

Au cours de l'exercice, l'organisme a subi un incendie à son centre de jour qui a détruit toutes les immobilisations au coût de 32 073 \$ et ayant un amortissement cumulé de 17 102 \$. Un montant de 60 664 \$ est présentement comptabilisé à titre d'indemnité d'assurance à recevoir au bilan et un gain de 45 692 \$ est présenté dans l'état des résultats.

## 8. CRÉDITEURS

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs	80 864	929
Frais courus	7 358	828
Salaires et vacances	4 285	4 169
Charges sociales	<u>394</u>	<u>368</u>
	<u>92 901</u>	<u>6 294</u>

## 9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensés qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges du tournoi de golf de 2022.

## 9. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2021 \$	2020 \$
Solde du début	4 440	23 730
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	7 300	14 840
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>-</u>	<u>(34 130)</u>
Solde à la fin	<u><u>11 740</u></u>	<u><u>4 440</u></u>

## 10. APPORTS AFFECTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les apports affectés qui serviront à la construction du complexe multidisciplinaires dans le cadre du projet Novateur et les fractions non amorties des apports reçus sous forme d'immobilisations.

En 2020, l'organisme a lancé une campagne de financement visant à recueillir 5 000 000 \$ en vue de la construction du complexe multidisciplinaires.

	Solde au 31 mars 2020 \$	Apports reçus de l'exercice \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2021 \$
Campagne majeure 2020-2025	-	128 413	-	128 413
Apports reportés reçus sous forme d'immobilisations	-	26 300	-	26 300
Société canadienne d'hypothèque et de logement	<u>-</u>	<u>18 339</u>	<u>-</u>	<u>18 339</u>
	<u><u>-</u></u>	<u><u>173 052</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>173 052</u></u>



## 11. DETTE À LONG TERME

	2021 \$	2020 \$
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), garanti par le gouvernement du Canada, aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2022. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2022, donnera lieu à une radiation de 25 % des premiers 40 000 \$ du prêt et de 50 % de l'excédent. Autrement, seuls des intérêts de 5 % seront applicables et payables mensuellement à partir du 1er janvier 2023 jusqu'au remboursement du capital exigé au plus tard le 31 décembre 2025. L'organisme n'est pas raisonnablement certain de pouvoir bénéficier de cette aide gouvernementale <sup>(a)</sup>	<u>60 000</u>	<u>-</u>

(a) Les radiations de 25 % et 50 % sont conditionnelles à ce que l'organisme continue de se qualifier aux règles édictées par le gouvernement du Canada concernant l'admissibilité à ces radiations.

## 12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux totalisent 54 300 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	30 180
2023	24 120

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat d'accompagnement pour une campagne de financement majeure qui se terminera en décembre 2021 totalise 19 348 \$.

L'organisme prévoit le remboursement complet au terme des baux.



**12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)**

Dans le cadre du projet Novateur, l'organisme s'est engagé auprès de fournisseurs, en vertu de contrats, à effectuer les déboursés suivants, selon l'avancement de la construction du complexe :

- 713 913 \$ en frais d'architecture et de construction
- 51 744 \$ en frais d'honoraires pour la gestion de projet

Les montants à déboursier peuvent varier en fonction des dispositions aux contrats.

**13. ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment ou la durée potentielle de cette perturbation.

En conséquence, la direction n'est pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

**14. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions et aux dons à recevoir. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des subventions et des dons à recevoir.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des créditeurs et de sa dette à long terme.

**15. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.